

# Lacs et Gorges du Verdon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Aups, le 1<sup>er</sup> décembre 2022  
Le Président

**Communauté de Communes  
Lacs et Gorges du Verdon**

Place Martin Bidouré

83630 Aups

Service Economie, Agriculture et Numériq

04 94 70 19 12

[fthenadey@cclgv.fr](mailto:fthenadey@cclgv.fr)

[www.cc-lacsgorgesverdon.fr](http://www.cc-lacsgorgesverdon.fr)

À  
Monsieur le Préfet,  
Préfecture du Var – DDTM  
Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
CS 31209  
83070 TOULON CEDEX

Affaire suivie par Mme KFOURN – Service Agriculture et Forêt

**Objet : - Avis sur le dossier de demande d'autorisation de défrichement - projet de création d'un Parc Photovoltaïque à Trigance**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du projet de création d'un Parc Photovoltaïque, vous nous avez transmis pour avis de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, le dossier de demande d'autorisation de défrichement sur la Commune de Trigance, *lieudit Sioune* (83840).

Selon l'article R122-7 II du Code de l'Environnement, dans la limite de nos compétences propres et compte tenu des enjeux exposés dans ce dossier, **nous émettons un avis favorable** à cette demande d'autorisation de défrichement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute formalité à accomplir en ce sens.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.



**Le Président**

**Rolland BALBIS**